

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réf : DCM/2020/n°7/7.5/28-01/6**

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	25

Date de la convocation : 21-01-2020

Date de l'affichage : 22-01-2020

**OBJET :**

**ACOMPTÉ DE SUBVENTION  
COMITÉ DES FÊTES**

**Rapporteur : J. SOLEYROL**

**SEANCE DU 28 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt,

Le VINGT HUIT JANVIER à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRESENTS :**

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Jean Claude BASCHIOU, Michel LEBLANC, Hélène THELENE, Sabine ROUS, Christelle BERTINI, Olivier BERTRAND, Nathalie THEODOSE, Ariane MOLLUNA, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

**Absents :** G. BER – A. JACINTO – A. BAILLIEU – M. CHAREYRE

**Absent ayant donné procuration :**

P. VAN DER LINDE à A. FOUREL

P. CATHALA à N. CLAUDEL

A. BONNET à C. BONATO

V. BONVICINI à C. LAURIE

**Secrétaire de séance :** JC BASCHIOU

*M. CHAREYRE et A. BAILLIEU, membres du Comité des Fêtes ne participent ni au débat, ni au vote*

L'article L. 1612-1 du CGCT prévoit que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est donc proposé au conseil municipal de verser au Comité des Fêtes un acompte sur la subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de : 12 000 €

Le conseil municipal est invité à délibérer.

**Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :**

- adopte la proposition.



Le Maire,  
Pierre Maumejean